

Réservé au Service Immigration date réception Se.Imm.
n° dossier



Réservé au M.R.W. date indicateur M.R.W.
n° demande

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI  
DIVISION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
Direction de l'Emploi et de l'Immigration  
Service Immigration

✉ PLACE DE LA WALLONIE, 1 - bât. II - 4<sup>me</sup> étage - 5100 JAMBES  
☎ TEL (centrale) +32 -(0)81 33 31 11    📠 FAX +32 -(0)81 33 43 22  
✉ E-MAIL [seimm@mrw.wallonie.be](mailto:seimm@mrw.wallonie.be)    ☎ N°VERT (inf. gén.) 0800 -11901  
🌐 Formulaire et infos sur le site web : <http://emploi.wallonie.be>

## ANNEXE 2 : QUESTIONNAIRE JEUNE AU PAIR

(article 4, A.R. du 06.11.1967)

En tant que candidat jeune au pair, vous êtes invité(e) à joindre ce document à la « Demande d'autorisation d'occuper un jeune au pair étranger », que votre famille d'accueil déposera à la Région wallonne, Direction de l'Emploi et de l'Immigration, Place de Wallonie, 1 - bât. II - 4<sup>me</sup> ét. - 5100 JAMBES<sup>1</sup>

Concerne le placement au pair conclu le \_\_\_\_\_ entre la famille d'accueil (M/Mme) \_\_\_\_\_  
et le jeune au pair Monsieur / Mademoiselle \_\_\_\_\_

- Quelles sont les motivations de votre demande d'un placement au pair en Belgique ?

---



---



---



---

- Quelle est votre formation actuelle (études, apprentissages, formations générales et/ou linguistiques) ?

---



---



---



---

- Quelles sont vos attentes vis-à-vis du placement au pair (ex.: projets ultérieurs d'études, de formations ou d'activités professionnelles,...) ?

---



---



---



---

- Quels sont vos projets d'activités et/ou visites culturelles à l'occasion de votre séjour au pair en Belgique ?

---



---



---



---

- Avez-vous déjà été occupé(e) comme jeune au pair auparavant ? (biffez la mention inutile)

OUI - NON

Si OUI : indiquez ci-dessous le(s) nom(s) et adresse(s) de l(des) employeur(s) et la(les) période(s) d'occupation : \_\_\_\_\_

---



---

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du candidat jeune au pair

<sup>1</sup> Articles 24 à 29 de l'A.R. du 9.6.1999 portant exécution de la loi du 30.04.1999 relative à l'occupation des travailleurs étrangers, tel que modifié par l'A.R. du 12.09.2001 (M.B., 18.09.2001), et art.4 de l'A.R. du 6.11.1967 relatif aux conditions d'octroi et de retrait des autorisations d'occupation et des permis de travail pour les travailleurs de nationalité étrangère.